Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 037-213700115-20260915-DC20260915_37-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie d'Avoine
BP 113 - 34, rue Marcel Vignaud
Indre-et-Loire - 37420

DECISION n°2026.09.15/36

--*

Pose des illuminations de Noël 2026 à 2028

En vertu de la délibération en date du 30 mars 2026, il m'a été conféré délégation « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

De ce fait, après analyse des offres, je décide de conclure un contrat relatif à la pose des illuminations de Noël 2026 à 2028 avec la société EIFFAGE pour un montant minimum de 10.000,00 € HT et maximum de 40.000,00 € HT.

La dépense sera constatée à l'article 61523 du budget.

Fait à AVOINE, le quinze septembre deux mil vingt-six.

Le Maire
Laurent LALOUETTE

Tél. 02 47 98 11 11 - Fax 02 47 98 11 12
www.ville-avoine.fr

Réception du public :
le lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
mardi, mercredi, jeudi de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
Le vendredi 16 h 30 / Le samedi de 9 h à 12 h

Signé électroniquement par : Laurent LALOUETTE
Date de signature : 16/09/2026
Qualité : Avoine - Maire